



Résiliation Contrat Assurance / Donation

Par **AurelB2792**, le **25/06/2019** à **15:49**

Bonjour à tous,rrnrN'ayant pas été assuré pendant plusieurs années, mon bonus est donc tombé à 0 et à l'heure de m'assurer de nouveau j'ai constater que les prix étaient assez "costauds".rrnrJe paie donc 1200€ par an pour m'assurer. rrnrJe souhaite changer d'assurance, ayant trouvé un prix nettement plus compétitif mais ma période d'engagement d'un an n'est pas arrivée à terme.rnrnToutefois, avec cette première assurance, je suis assuré comme conducteur principal sur le véhicule de mon beau-père or ce dernier m'a donné son véhicule (avec ma compagne comme co-titulaire), la nouvelle carte grise arrivant d'ici 10 jours. Est-ce que ma situation peut pleinement rentrer dans le cadre d'une résiliation due à un changement de propriétaire ?rrnrMerci de vos conseils,

Par **chaber**, le **25/06/2019** à **18:41**

bonjourrrnrJ'ose espérer que vous ne roulez pas avec le véhicule même si vous étiez déclaré conducteur. Réassurez vous immédiatementrrnrL'assurance souscrite cess ses effets le lendemain 0H du jour de la venternrncode des assurances L121.11rrnr«*En cas d'aliénation d'un véhicule terrestre à moteur ou de ses rnrremorques ou semi-remorques, et seulement en ce qui concerne le véhiculernaliéné, le contrat d'assurance est suspendu de plein droit à partir du rnlendemain, à zéro heure, du jour de l'aliénation ; il peut être résilié,rnmoyennant préavis de dix jours, par chacune des parties.rnrnArndéfaut de remise en vigueur du contrat par accord des parties ou de rnrrésiliation par l'une d'elles, la résiliation intervient de plein droit à rnl'expiration d'un délai de six mois à compter de l'aliénation.*»

Par **AurelB2792**, le **25/06/2019** à **21:33**

Bonsoir,rnrn rnrnMerci beaucoup pour votre réponse, j'ai souscrit une nouvelle assurance dans l'après midi !